

Pour faire suite à la réunion extraordinaire de notre conseil municipal du mardi 23 juin, j'aimerais, par respect pour les conseillers et leur intégrité, apporter certaines précisions concernant les politiques que nous avons adoptées :

- Les 3 politiques : Politique sur la confidentialité (2 pages) + annexe ; la Politique sur la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments en milieu de travail (3 pages); la Politique sur la résolution de conflit (3 ½ pages) ont été déposées sur notre tablette le 21 mai dernier en prévision de la réunion du comité plénier du 16 juin. Le 16 juin, les membres du conseil ont discuté amplement de ces politiques, ont demandé des précisions, des modifications, etc. Le 19 juin, la greffière nous a envoyé un courriel nous demandant si nous étions prêts à adopter les 3 politiques présentées. 4 conseillers et moi-même avons répondu que nous étions à l'aise de le faire. Le conseiller Hébert a demandé qu'on lui apporte les copies à sa demeure, ce qui fut fait le mardi 23 juin à 10 h. L'adoption des politiques a donc été ajoutée à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire publique du 23 juin. Les politiques avaient été préparées par l'équipe administrative de la ville afin de leur fournir un cadre de gestion. L'équipe a vérifié ce qui se faisait ailleurs (la province, les autres municipalités, les CSR) et ont adapté ces politiques à notre municipalité. Nous sommes conscients que ces politiques ne sont peut-être pas parfaites, mais elles peuvent être modifiées si nécessaire et ce n'est très souvent qu'à l'usage qu'on voit les changements à y apporter.
- Les politiques peuvent être consultées par les citoyennes /citoyens au bureau de la municipalité en s'adressant à la greffière.
- Le conseiller Hébert a fait référence aux pompiers comme étant des employés de la municipalité. Les pompiers sont des volontaires qui offrent un service à nos citoyennes et citoyens et à la grande région de Shippagan. De plus ils ont une politique depuis près de 10 ans en rapport à plusieurs des points mentionnés dans les politiques, dont la consommation d'alcool, drogues et médicaments lorsqu'ils sont en milieu de travail – et ils s'assurent que ces règles soient respectées.
- Plusieurs points apportés par le conseiller Hébert étaient présents dans les politiques. Je cite en exemple : harcèlement sexuel qui consiste en une conduite, commentaires, gestes, contacts de nature sexuelle survenant de façon isolée ou persistante.
- Également, il a été souligné par le conseiller Hébert que le conseil devrait déterminer ce qui est de nature confidentielle ou du moins devrait autoriser la divulgation d'information à caractère confidentielle au lieu de la direction générale, ce qui n'est absolument pas le rôle d'un conseil puisque la municipalité

est régie par la *Loi sur le droit à l'information et à la protection de la vie privée*. D'ailleurs, nous avons nommé la greffière à titre de responsable de cette Loi.

- Je suis d'accord avec le commentaire du citoyen Jean-Claude Robichaud. Nous devons bien traiter nos bénévoles. La politique précise que "l'intention de cette politique s'applique aux bénévoles (...) exécutant des travaux ou offrant des services au nom de celle-ci » toujours lorsqu'ils sont sur le lieu de travail de l'employeur".
- Je tiens à préciser également que la direction générale est un.e employé.e de la municipalité et est comprise dans toutes les politiques que nous avons adoptées.
- Nous avons une belle municipalité, de très bons employés et nous osons croire, qu'ensemble, nous travaillerons au mieux-être et au développement de la Ville de Shippagan.



Anita Savoie Robichaud, mairesse